

# SERVICES AUX ADHÉRENTS DU SNEC-CFTC

Être adhérent permet de bénéficier de nombreux services ...  
sous réserve, bien entendu, d'être à jour de sa cotisation.

**Indispensable pour accéder aux différents services,  
le numéro INARIC figure sur la carte d'adhérent.**



LA SOLIDARITÉ  
EST UNE FORCE

## PROTECTION JURIDIQUE - VIE au TRAVAIL

### 1. Dans le cadre des relations avec un tiers autre que l'employeur.

**Défense** : tout salarié, du secteur public comme du secteur privé, peut, dans l'exercice de son métier, faire l'objet de poursuites à la suite d'un **dommage occasionné à un tiers**.

Le contrat a pour objet **d'assurer la défense** de tout adhérent CFTC dans l'exercice de ses **activités professionnelles** lorsque sa responsabilité est recherchée devant une juridiction pénale, civile ou administrative à la suite d'une faute, d'une négligence ou d'une omission non intentionnelle.

**Recours** : tout salarié, du secteur public comme du secteur privé, peut, dans l'exercice de son métier, être victime de violences volontaires occasionnées par un tiers.

Pour toute incapacité totale de travail supérieure à 10 jours, le contrat prend en charge les frais de recours contre l'auteur des faits et l'assistance psychologique.



2. **Dans le cadre des relations avec l'employeur**: le contrat a pour objet de prendre en charge la **défense**, amiable ou judiciaire, des intérêts du salarié syndiqué CFTC à l'occasion de litiges liés au contrat de travail l'opposant à son employeur à la suite de la notification :

- **d'un licenciement** :
  - disciplinaire,
  - économique (uniquement dans les entreprises de moins de dix salariés et dépourvues de DP/CE),
  - pour inaptitude.
- **ou de toute autre sanction disciplinaire énumérée ci-dessous**
  - pour les salariés du secteur privé : la mise à pied disciplinaire, les rétrogradations, les mutations,
  - pour les salariés du secteur public : l'exclusion temporaire (trois mois à deux ans), la radiation du tableau d'avancement et la révocation.

**Est exclu de la garantie le montant des condamnations éventuelles.**

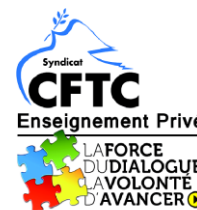
**Pour les nouveaux adhérents, un délai de carence de six mois est appliqué.**

## INFORMATION JURIDIQUE - DROIT du TRAVAIL et VIE PRIVÉE

La CFTC met à disposition une plate-forme d'informations juridiques portant sur « le Droit du travail » « le Droit privé et la vie pratique », à savoir :



- Contrat de travail
- Consommation
- Habitation
- Banque, fiscalité, placements
- Justice
- Démarches administratives
- Famille, loisirs,
- Santé, succession, divorce



La plate-forme est accessible du lundi au samedi de 8h à 19h : 02 51 86 61 09

## SERVICE d'ÉCOUTE et de SOUTIEN PSYCHOLOGIQUE PSYFRANCE

01 47 47 05 48

Consultez le site [www.psyfrance.fr](http://www.psyfrance.fr)

## COMPLÉMENTAIRE SANTÉ

Le SNEC-CFTC Picardie offre un partenariat privilégié avec **les mutuelles CCMO et Harmonie Mutuelle** : dossier à demander à notre permanence

## FORMATION SYNDICALE

Dans le cadre du « Congé pour formation syndicale », la CFTC met en place des formations nationales ou régionales pour ses adhérents et militants (communication, droit du travail,).

**Renseignements auprès de la permanence académique.**

## SITES INTERNET

Site National CFTC	→	<a href="http://www.cftc.fr">www.cftc.fr</a>
Site Picardie CFTC	→	<a href="http://www.cftc-picardie.fr">www.cftc-picardie.fr</a>
Site National du SNEC-CFTC	→	<a href="http://www.snec-cftc.fr">www.snec-cftc.fr</a>
Site Académique du SNEC-CFTC	→	<a href="http://www.snec-cftc-picardie.fr">www.snec-cftc-picardie.fr</a>



Ces sites comportent des rubriques accessibles aux visiteurs, aux adhérents et aux responsables. Si ce n'est déjà fait, visitez-le régulièrement.

## PUBLICATIONS SYNDICALES

- **SNEC-INFORMATIONS**, revue nationale (5 fois/an).
- **Lettres électroniques** (1<sup>er</sup> degré, 2<sup>nd</sup> degré, Agricole, Salariés OGE)
- **SNEC-INFORMATIONS PICARDIE**, revue régionale (3 fois par an).
- **La Vie à Défendre**, revue confédérale mensuelle.
- **France RETRAITES**.



## ÉVALUATION RETRAITE

Avant de faire valoir vos droits à retraite ou à la retraite progressive, il est bon d'anticiper et d'avoir une évaluation du montant de votre retraite (régime général, retraites complémentaires, retraite additionnelle...) qui prend en compte les spécificités de l'Enseignement Privé (notamment le RETREP et le RAEP pour les enseignants).

**Il est indispensable d'avoir un relevé actualisé de vos droits :**

- Relevé de trimestres du Régime Général, de la MSA...
- Relevé des points de retraites complémentaires AGIRC-ARRCO, IRCANTEC...selon vos services passés.

Ce relevé peut être obtenu notamment sur l'espace personnel du site [www.HUMANIS.fr](http://www.HUMANIS.fr).

Attention : ce relevé ne comporte pas notamment les majorations pour enfants ou les droits spécifiques dont bénéficient les enseignants des établissements privés (régime additionnel RAEP).

**Le service « Évaluation » est offert gratuitement aux adhérents du SNEC-CFTC.**

**Le formulaire est disponible à la permanence académique**

SNEC-CFTC Picardie 52, rue Daire 80000 Amiens [sneccftc.picardie@wanadoo.fr](mailto:sneccftc.picardie@wanadoo.fr)

*En remplissant ce bulletin d'adhésion, vous acceptez que le SNEC-CFTC et la CFTC mémorisent et utilisent vos données personnelles collectées dans ce bulletin, uniquement dans le cadre des activités syndicales de la CFTC : l'information et la formation, l'action syndicale, la consultation et la gestion des cotisations.*

*Afin de protéger la confidentialité de vos données personnelles, le SNEC-CFTC et la CFTC s'engagent à ne pas divulguer, ne pas transmettre ni partager vos données personnelles avec d'autres entités, entreprises ou organismes quels qu'ils soient ou à des fins commerciales, conformément au Règlement Général de Protection des Données 2018.*

*Vous pouvez à tout moment nous demander de rectifier ou de supprimer certaines de vos données de notre base INARIC (fichier informatique confédéral CFTC).*